

Appui-Conseil Ressources Humaines (ACRH)

Présentation

Vous êtes chef d'entreprise, gérant ou associé d'une TPE/PME, vous êtes responsable d'une association, vous vous consacrez essentiellement à développer l'activité de votre entreprise.

En parallèle vous devez piloter votre équipe, recruter, anticiper les risques, maintenir un niveau de compétences de vos salariés exigé par votre environnement professionnel. Le temps n'est pas toujours votre allié pour avoir une vue globale.

Objectifs

- ✓ **Améliorer** vos pratiques RH,
- ✓ **Adapter** vos ressources à vos besoins,
- ✓ **Développer** les compétences des collaborateurs.

Public

Les entreprises / associations de l'audiovisuel ou de l'exploitation cinématographique, de moins de 300 salariés ; **des loisirs**, de moins de 20 salariés ; **de la publicité**, de moins de 11 salariés ;

Vous n'êtes dans aucun des situations, contactez votre conseiller Afdas.

Déroulement

5 jours d'accompagnement totalement individualisé, prise en charge à 100%

Procédure

- ✓ Aller sur le site de l'Afdas : www.afdas.com,
- ✓ Remplir le dossier de demande de prise en charge et leur adresser par mail,
- ✓ Examen du dossier de demande par le conseiller Afdas,
- ✓ Après acceptation, prendre contact avec le CREF pour démarrer l'accompagnement.

Informations complémentaires

Contactez-nous directement : **04 72 00 29 80** / infos@cref.asso.fr
CREF – 19, rue Jean Bourgey – 69100 Villeurbanne

Notre équipe traitera votre demande dans un délai maximal de **5 jours ouvrés**.